

LE MESSENGER DE S. PAULO

JOURNAL FRANÇAIS

— 11.^{ème} ANNÉE —

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE; — E. HOLLENDER

Rua Senador Feijó, 27

S. PAULO

(Brazil)

L'Expulsion des Etrangers. — Discours pro-

déter- noncée à la Chambre des Députés, dans les sé-
bre et ances des 29 Novembre et 14 Décembre 1912
at rou- par le Dr. Adolpho Gordo, député de S. Paulo.
remor- —Editeurs, Espindola & Cie., rue Direita 14-A.
, les. —1913.

areils Mr. le Dr. Adolpho Gordo jouit d'une répu-
méca- tation bien méritée comme juriconsulte brésilien;
fforts le Gouvernement Fédéral lui a confié pour cette
cons- raison l'organisation du Code Civil qui va être
che, présenté maintenant à l'approbation du Congrès.

ini- Son discours de présentation de la loi sur les
qui- étrangers au Congrès Fédéral a consacré son
m- talent oratoire et sa capacité de juriconsulte;
ée, la loi a été approuvée et est même comme sous
g- le nom de son auteur. La publication en bro-
e chure de ce discours en facilite la lecture par
la tous ceux que cette question intéresse et, pour
t les appréciateurs des sciences juridiques c'est un
document précieux.

L'auteur cite les lois sur les étrangers en
vigueur en Belgique, en Italie, Suisse, Angle-
terre, Autriche, Roumanie, Russie, R. Argen-
tine et autres pays.

En Allemagne aucune loi n'existe, mais l'au-
torité publique peut, pour motif de sécurité pu-
blique, expulser tout étranger sans avoir de
considération ni pour son âge ni pour sa situation.

La loi de Mr. le Dr. Adolpho Gordo, approuvée
par le Congrès et actuellement en vigueur a
été publiée dans les colonnes de ce journal.

Avec preuves à l'appui le Dr. Adolpho Gordo
a prouvé magistralement la nécessité d'une loi
sauvegardant le pays de l'œuvre anarchiste dont
il n'est pas exempt si l'on considère le nombre
d'immigrants qui entrent chaque année dans les
ports brésiliens, auxquels se mêlent quelquefois
des anarchistes dangereux pour la société.

Parmi les idées émises par l'illustre député
nous signalerons le vœu qu'il exprime de voir tou-
tes les républiques américaines adopter une même
loi et la même manière de procéder.

Nous n'avons que des éloges à faire à ce tra-
vail qui montre une profonde connaissance de
la science juridique, et nous le recommandons
à nos lecteurs.